



le droit d'en savoir plus +++

... pour les membres du personnel de l'UCL affiliés à la CNE

Echos des conditions de travail chez Köse Cleaning (KC), société de nettoyage en contrat avec l'UCLouvain depuis le 1^{er} janvier 2019

La délégation CNE du personnel, interpellée au sujet des conditions de travail qui règnent chez Köse Cleaning (KC), a relayé le 24 juin 2019 au Conseil d'entreprise de l'UCLouvain les plaintes du personnel de cette société concernant ses conditions de travail : réduction de l'effectif du personnel pour faire le même travail que dans le précédent contrat, d'où la qualité moindre du nettoyage ; pressions exercées en termes d'exigences et de timing ; manque de matériel adapté et des produits de nettoyage adéquats ; problèmes de communication, certains membres du personnel ne parlant pas le français ; non-remplacement des malades, mis par KC en chômage économique, pour que ce soit l'ONEM qui les paie durant cette période d'inactivité ; menace de licenciements 6 mois après le début du contrat avec l'UCLouvain, soit le 1^{er} juillet 2019.

Le sentiment majeur qui se dégage des échos reçus par la délégation CNE, c'est que, chez KC, l'on presse le personnel de nettoyage le plus possible pour faire des économies. Et pourtant, sur le site de KC, on peut lire :

KÖSE CLEANING est née en 1994 et se situe actuellement dans le Top 10 des sociétés de nettoyage en Belgique. [...] KC a su garder son caractère familial, ce qui permet de conserver une vraie dimension humaine en rapport avec la gestion des hommes et des tâches propres à notre activité.

La délégation CNE a demandé à l'UCLouvain de vérifier si le cahier des charges, le droit social et le bien-être des travailleurs sont respectés par Köse Cleaning. La CNE a aussi pris contact avec la permanente syndicale de la CSC-Alimentation et Services, qui est compétente pour le personnel de cette entreprise.